

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201008-005**

du 08 octobre 2020

n°005

page

1/2

EXTRAIT :**Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marlon LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (1) : Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Distribution des masques lavables à la population : remboursement de la communauté d'agglomération et participation de la commune**

Pour répondre à la demande des habitants du territoire, la communauté d'agglomération, en lien avec les communes membres, a procédé à une distribution de masques réutilisables, dans le cadre de la crise sanitaire et la fin du confinement. Les achats ont été réalisés auprès de divers fournisseurs en fonction des opportunités qui se sont présentées dans un contexte de forte demande et de pénurie. Par conséquent, la commune de Châtellerault a fait l'acquisition d'un lot de 50 000 masques auprès des Tisserands des Flandres, dont 48 500 ont été distribués aux habitants de Grand Châtellerault.

Ces masques ont ensuite été distribués aux habitants de Châtellerault et de 17 autres communes. Pour la clarté de l'opération, il convient de refacturer à la communauté d'agglomération le coût net d'achat de ces masques, déduction faite de l'aide de l'Etat (1€ par masque) sollicitée par la collectivité qui a payé la facture, soit 64 020 €.

En outre, il a été entendu lors de la mise en place de cette opération d'envergure que le coût résiduel des masques serait supporté, à parts égales, entre la communauté d'agglomération et la commune concernée.

La commune de Châtellerault, ayant bénéficié d'une dotation de masques, fournis par la société Tisserands des Flandres au prix unitaire de 2,32 €, soit un coût net après déduction de l'aide de l'Etat de 1,32 €, doit donc payer à la communauté d'agglomération une participation 0,66 € par masque, pour 32 377 habitants, soit 21 368,82 €.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-005

du 08 octobre 2020
2/2

n°005

page

VU la délibération n°3 du bureau communautaire du 7 septembre 2020,

CONSIDERANT la volonté de partager entre la communauté d'agglomération et les communes le coût d'acquisition de masques à distribuer à l'ensemble de la population du territoire,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter le remboursement à la commune de Châtellerault par la communauté d'agglomération des 64 020 € que la ville a engagé pour acquérir au plus vite une première dotation de masques,
- de verser une participation à l'acquisition des masques à hauteur de 50 % du coût résiduel (0,66 €) pour les masques fournis par la société Tisserands des Flandres soit 21 368,82 €
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec la communauté d'agglomération (projets joints) et de procéder à l'émission des titres de recettes ou mandats correspondants.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

